

septembre, le premier ministre peut-il dire si on songera à le présenter le plus tôt possible.

Le très hon. M. Pearson: J'y songerai volontiers.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): A propos, il y a aussi le projet de loi en vue d'augmenter les subventions par tête aux universités, annoncé par le premier ministre dans sa lettre aux premiers ministres provinciaux datée du 17 janvier dernier et publiée en appendice au hansard du 10 février. Puisque cette mesure législative portera, entre autres choses, sur l'année universitaire 1966-1967 et que les universités vont bientôt rouvrir leurs portes, cette affaire n'est-elle pas très importante et très urgente?

Le très hon. M. Pearson: Je suis certainement conscient de l'importance et de l'urgence de l'affaire, mais, comme le sait le très honorable représentant, elle figurait au programme d'une réunion fédérale-provinciale qui devait avoir lieu à Victoria, en juillet. Pour des raisons que le chef de l'opposition comprendra, cette réunion a dû être contremandée. Je ne peux pas me rappeler la date exacte à laquelle elle aura lieu, bien qu'on m'ait déjà posé la question; je crois que c'est vers la fin de septembre. Mais je vais vérifier immédiatement.

LA DÉFENSE

L'ÉTUDE PAR UN COMITÉ DES MESURES D'INTÉGRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement n'a pas l'intention de déférer les événements qui se sont produits depuis le 23 juin au comité permanent de la défense pour examen plus attentif?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Le ministre de la défense nationale a traité de cette question hier et j'estime qu'il serait tout à fait opportun de soumettre ces questions au comité de la défense.

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions est écoulée.

• (3.40 p.m.)

LA LOI SUR LE MAINTIEN DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER

LA REPRISE DES OPÉRATIONS ET LE RÈGLEMENT DU CONFLIT OUVRIER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 30 août, de la motion du très honorable M. Pearson tendant à la 2^e lecture du bill n° C-230, pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, et de l'amendement du très honorable M. Diefenbaker.

M. Norman Fawcett (Nickel Belt): En prenant part aujourd'hui au débat sur le bill à l'étude, j'espère pouvoir contribuer un peu à la solution du grave problème qui nous confronte aujourd'hui. J'aimerais pouvoir persuader quelqu'un du côté ministériel à réexaminer la mesure dont nous sommes saisis et à lui apporter des modifications raisonnables.

Je ne prends pas la parole aujourd'hui sans savoir de quoi je parle. Je la prends en tant qu'employé des chemins de fer avec 25 années d'expérience. Je parle aussi en tant que représentant d'un des syndicats aujourd'hui engagés dans la grève—le syndicat des ouvriers itinérants, la Fraternité des agents de trains. J'ai été leur représentant pendant 15 ans et leur représentant pour les questions législatives pendant quatre ans. J'ai été étroitement associé aux chemins de fer et aux syndicats pendant toute ma période de service dans l'industrie. J'estime donc pouvoir parler en connaissance de cause du problème des chemins de fer et de ce que les cheminots pensent aujourd'hui.

Je serai un peu plus indulgent à l'égard des compagnies de chemins de fer que ne l'a été mon collègue le député d'York-Sud (M. Lewis), qui, je crois, a dit en fait qu'elles ne négociaient pas. Je dois dire que je déplore leur attitude très négative envers la négociation collective. Je vous assure, monsieur l'Orateur, qu'en disant cela je me montre très indulgent à leur égard.

La preuve? C'est la quatrième fois que le gouvernement doit intervenir dans des différends entre les sociétés ferroviaires et les cheminots. Cela prouve aussi que les sociétés de chemins de fer ne participent pas à la négociation collective de la façon dont elle est généralement appliquée entre le syndicat et le patronat. J'ai pu moi-même le constater comme cheminot et syndicaliste.